

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	PLACE DE LA MAIRIE
CP - Ville :	35560 BAZOUGES
Référence client :	_0031800003_
Rapport émis le :	27/10/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 30 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 5 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 4 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 11 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien :	PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES	Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT	Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT
Batiment :	Non communiqué	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9
Etage :	Non communiqué		Ref donneur d'ordre : CVMAY01
Références client :	_0031800003_		
N° de lot :	Non communiqué - Non communiqué		
Descriptif sommaire :	Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	Date commande : 20/10/2016	
		Date repérage : 20/10/2016	
		Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT	
Date de construction ou permis de construire :		Rapport émis le : 27/10/2016	
Fonction du bâtiment :	Habitation (Parties communes)		
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : GARDENAT Ludovic  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI 4002 V3 Délivré le 23/06/2016		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique  Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
N°8	Vol 1 (RDC N°8)	N°8	Vol 2 (Local poubelle)
N°8	Vol 3 (R+1 N°8)	N°8	Vol 4 (R+2 N°8)
N°9	Vol 5 (RDC N°9)	N°9	Vol 6 (Local poubelle)
N°9	Vol 8 (R+1 N°9)	N°9	Vol 9 (R+2 N°9)
N°10	Vol 10 (RDC N°10)	N°10	Vol 11 (Local poubelle)
N°10	Vol 12 (Local à velo N°10)	N°10	Vol 13 (R+1 N°10)
N°10	Vol 14 (R+2 N°10)	N°11	Vol 15 (RDC N°11)
N°11	Vol 16 (Local poubelle)	N°11	Vol 17 (Local entretien)
N°11	Vol 19 (R+1 N°11)	N°11	Vol 20 (R+2 N°11)
N°12	Vol 21 (RDC N°12)	N°12	Vol 22 (Local poubelle)
N°12	Vol 23 (R+1 N°12)	Combles N°8+9	Vol 24 (Comble N°8)
Combles N°8+9	Vol 25 (Comble N°9)	Combles N°10+11+12	Vol 26 (Comble N°10)
Combles N°10+11+12	Vol 27 (Comble N°11)	Combles N°10+11+12	Vol 28 (Comble N°12)
masse N°8-12	Vol 29 (plan masse)	N°11 local vélo	Vol 30 (Local à velo N°11)
N°11 local vélo	Vol 31 (comble Local à velo N°11)	façade avant gauche	Vol 32 (façade avant gauche)
pignon droit	Vol 33 (pignon droit)	façade arrière gauche	Vol 34 (façade arrière gauche)
façade avant droite	Vol 35 (façade avant droite)	façade arrière droite	Vol 36 (façade arrière droite)

Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 24 (Comble N°8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 4 (R+2 N°8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (Comble N°9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 9 (R+2 N°9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (Comble N°11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 20 (R+2 N°11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 28 (Comble N°12)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (R+1 N°12)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage présent en façade. les joints de dilatations non accessible sans destruction importante du cache de protection Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux . Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les matériaux présents autour des menuiseries des étages supérieures (joints et reprises d'étanchéités)et balcons non accessibles sans accéder aux logements des locataires afin de réaliser un repérage exhaustif. Les facades extérieures des commerces présents sur la place (ouvertures vitrées, affiches publicitaires...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
N°9 - Vol 7 (Local à velo N°09)	Moyen investigation non mis a disposition	clefs non disponible lors du diagnostic

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

M Grille de résultats du repérage

					Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conserva- tion
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat		
Combles N°10+11+12												
Vol 27 (Comble N°11) - Vol 28 (Comble N°12) - Vol 26 (Comble N°10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S23 - S24 - S25	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	joints de scellements des parpaings	P4	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 27 (Comble N°11)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S11						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 28 (Comble N°12)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S12						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Combles N°8+9												
Vol 24 (Comble N°8) - Vol 25 (Comble N°9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S26 - S27	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	joints de scellements des parpaings	P4	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Comble N°8)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S6						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 25 (Comble N°9)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S7						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
N°10												
Vol 11 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S16	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	enduit lissés locaux poubelle	P2	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N°10												
Vol 11 (Local poubelle)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S18	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	laine de verre jaune	P3	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (RDC N°10) - Vol 13 (R+1 N°10) - Vol 14 (R+2 N°10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S41 - S42	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	beiges aspect gouttelés	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (RDC N°10)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P9	Réalisation d'un prélèvement	plafonds droits	P9	Enduit beige en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (R+1 N°10) - Vol 10 (RDC N°10)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S5 - S50	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	plafonds droits	P9	Enduit beige en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (R+2 N°10)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	plafonds derniers étages	P10	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (R+1 N°10) - Vol 10 (RDC N°10) - Vol 14 (R+2 N°10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S92	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	mur central cage d'escalier	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (R+1 N°10) - Vol 10 (RDC N°10) - Vol 14 (R+2 N°10)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S102	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (RDC N°10) - Vol 13 (R+1 N°10) - Vol 14 (R+2 N°10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S104	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	finition des gaines techniques	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
N°11												
Vol 16 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S16	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	enduit lissés locaux poubelle	P2	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (Local poubelle) - Vol 17 (Local entretien)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S19	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	laine de verre jaune	P3	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N°11

Vol 17 (Local entretien)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P4	Réalisation d'un prélèvement	joints de scellements des parpaings	P4	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P7	Réalisation d'un prélèvement	beiges aspect gouttelés	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°11) - Vol 19 (R+1 N°11) - Vol 20 (R+2 N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P7 - S36	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	beiges aspect gouttelés	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (R+1 N°11) - Vol 15 (RDC N°11)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S54	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	plafonds droits	P9	Enduit beige en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 20 (R+2 N°11)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S57	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	plafonds derniers étages	P10	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (R+1 N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P16	Réalisation d'un prélèvement	mur central cage d'escalier	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°11) - Vol 20 (R+2 N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S89	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	mur central cage d'escalier	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (R+1 N°11)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P18	Réalisation d'un prélèvement	gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 20 (R+2 N°11) - Vol 15 (RDC N°11)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S99	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (R+1 N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	finition des gaines techniques	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (R+1 N°11) - Vol 20 (R+2 N°11) - Vol 15 (RDC N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P19 - S103	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	finition des gaines techniques	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S10	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P29	cloison briques	P29	Enduit plâtreux blanc + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



N°11												
Vol 20 (R+2 N°11)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S11						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
N°11 local vélo												
Vol 31 (comble Local à velo N°11)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S21	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	laine de verre jaune	P3	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 31 (comble Local à velo N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S22	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	joints de scellements des parpaings	P4	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 30 (Local à velo N°11)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P29	Réalisation d'un prélèvement	cloison briques	P29	Enduit plâtreux blanc + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 31 (comble Local à velo N°11)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Calorifugeage	A	P30	Réalisation d'un prélèvement	laine jaune	P30	Matériau fibreux jaune avec poussières + papier bitumé	Négatif	Négatif sur analyse	
N°12												
Vol 22 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S16	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	enduit lissés locaux poubelle	P2	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (Local poubelle)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S20	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	laine de verre jaune	P3	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (RDC N°12) - Vol 23 (R+1 N°12)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S43 - S44	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	beiges aspect gouttelés	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (RDC N°12)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S55	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	plafonds droits	P9	Enduit beige en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



N°12												
Vol 23 (R+1 N°12)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S58	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	plafonds derniers étages	P10	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (RDC N°12) - Vol 23 (R+1 N°12)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S93	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	mur central cage d'escalier	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (RDC N°12) - Vol 23 (R+1 N°12)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S99	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (RDC N°12) - Vol 23 (R+1 N°12)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S104 - S108	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	finition des gaines techniques	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (R+1 N°12)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S12						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
N°8												
Vol 2 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	enduit lissés locaux poubelle	P2	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local poubelle)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	P3	Réalisation d'un prélèvement	laine de verre jaune	P3	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (RDC N°8) - Vol 3 (R+1 N°8) - Vol 4 (R+2 N°8)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S37 - S38	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	beiges aspect gouttelés	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (RDC N°8) - Vol 3 (R+1 N°8)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S51	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	plafonds droits	P9	Enduit beige en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (R+2 N°8)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S55	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	plafonds derniers étages	P10	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N°8												
Vol 1 (RDC N°8) - Vol 3 (R+1 N°8) - Vol 4 (R+2 N°8)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S90	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	mur central cage d'escalier	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (R+1 N°8) - Vol 4 (R+2 N°8) - Vol 1 (RDC N°8)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S100	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	gainés techniques	P18	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (RDC N°8) - Vol 3 (R+1 N°8) - Vol 4 (R+2 N°8)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S107	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	finition des gainés techniques	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (R+2 N°8)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S6						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
N°9												
Vol 6 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S15	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	enduit lissés locaux poubelle	P2	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Local poubelle)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S17	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	laine de verre jaune	P3	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (RDC N°9) - Vol 8 (R+1 N°9) - Vol 9 (R+2 N°9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S39 - S40 - S41	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	beiges aspect gouttelés	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (RDC N°9) - Vol 8 (R+1 N°9)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S52 - S53	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	plafonds droits	P9	Enduit beige en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (R+2 N°9)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S56	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	plafonds derniers étages	P10	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (RDC N°9) - Vol 8 (R+1 N°9) - Vol 9 (R+2 N°9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S91	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	mur central cage d'escalier	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	



N°9												
Vol 8 (R+1 N°9) - Vol 9 (R+2 N°9) - Vol 5 (RDC N°9)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S101	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (R+1 N°9) - Vol 9 (R+2 N°9) - Vol 5 (RDC N°9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S104 - S105 - S106	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	finition des gaines techniques	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (R+2 N°9)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit d'échappement	Conduit en fibres-ciment	B	S7						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :
- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

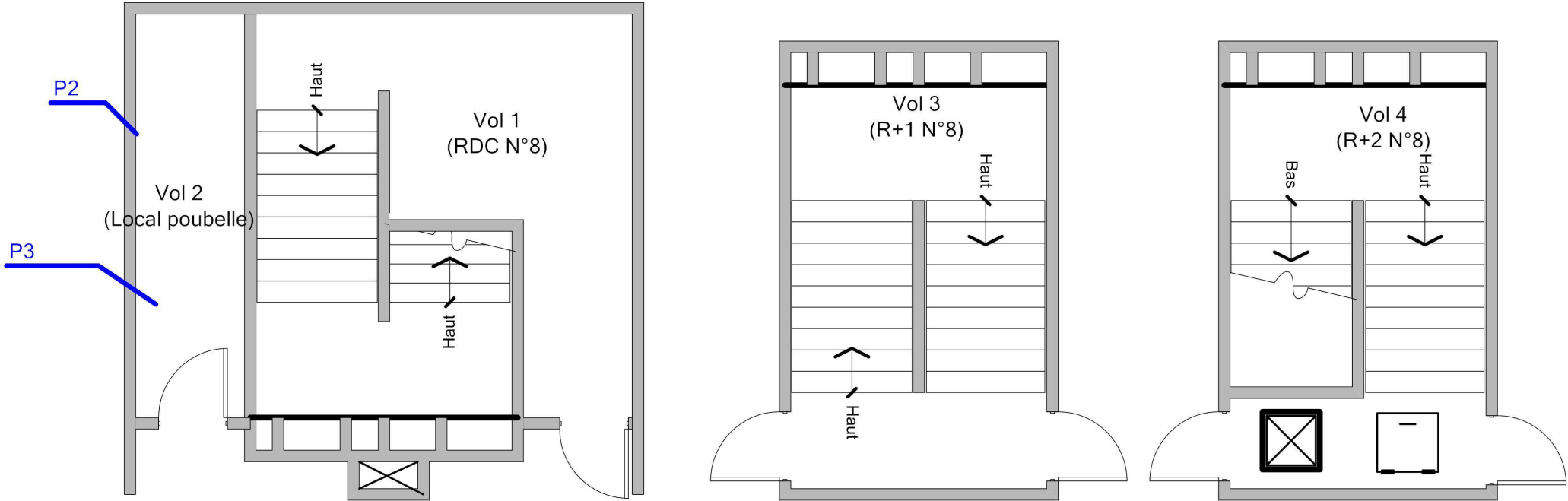
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

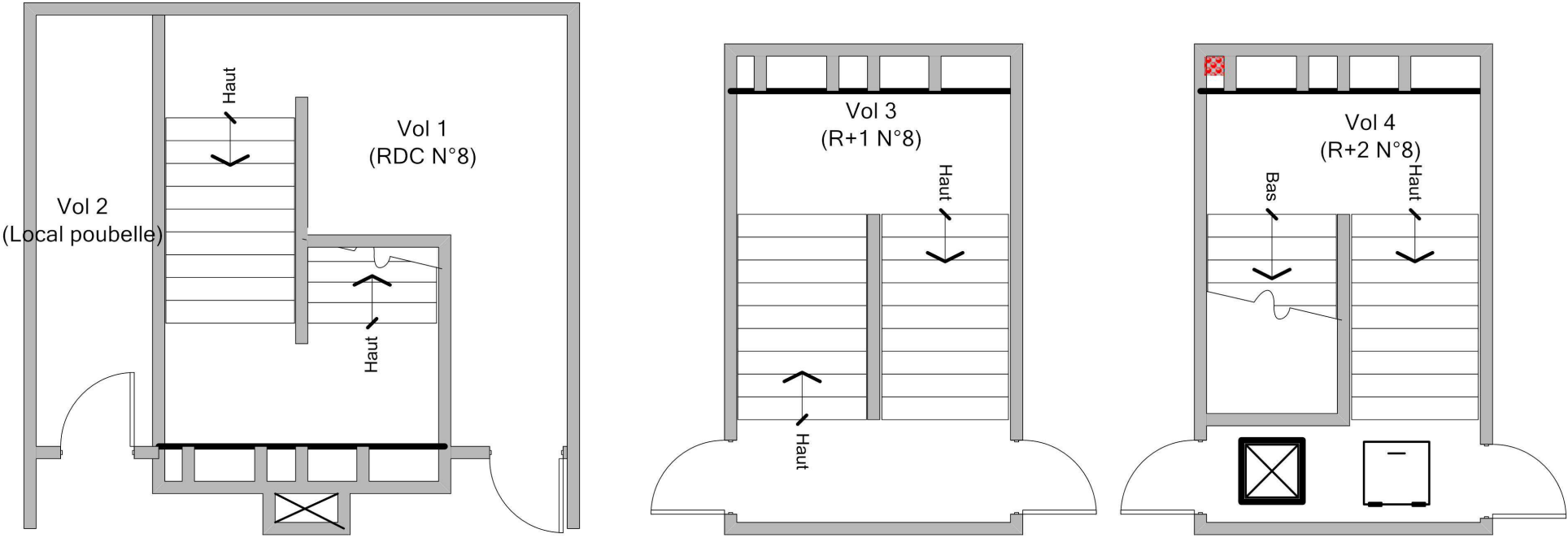
Ref.	Plans	Titre du plan
N°8		N°8 - Plan de repérage - Actions menées
N°8		N°8 - Plan des prélèvements
N°8		N°8 - MPCA Toutes catégories confondues
N°8		N°8 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
N°9		N°9 - Plan de repérage - Actions menées
N°9		N°9 - MPCA Toutes catégories confondues
N°9		N°9 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
N°10		N°10 - Plan de repérage - Actions menées
N°10		N°10 - Plan des prélèvements
N°11		N°11 - Plan de repérage - Actions menées
N°11		N°11 - MPCA Toutes catégories confondues
N°11		N°11 - Plan des prélèvements
N°11		N°11 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
N°12		N°12 - Plan de repérage - Actions menées
N°12		N°12 - MPCA Toutes catégories confondues
N°12		N°12 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
Combles N°8+9		Combles N°8+9 - Plan de repérage - Actions menées
Combles N°8+9		Combles N°8+9 - MPCA Toutes catégories confondues
Combles N°8+9		Combles N°8+9 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
Combles N°10+11+12		Combles N°10+11+12 - Plan de repérage - Actions menées
Combles N°10+11+12		Combles N°10+11+12 - MPCA Toutes catégories confondues
Combles N°10+11+12		Combles N°10+11+12 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
masse N°8-12		masse N°8-12 - Plan de repérage - Actions menées
N°11 local vélo		N°11 local vélo - Plan de repérage - Actions menées
façade avant gauche		façade avant gauche - Plan de repérage - Actions menées
façade avant droite		façade avant droite - Plan de repérage - Actions menées
pignon droit		pignon droit - Plan de repérage - Actions menées
façade arrière gauche		façade arrière gauche - Plan de repérage - Actions menées
façade arrière droite		façade arrière droite - Plan de repérage - Actions menées

N°8 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002OY000195
				Légende
				P Localisation dun prélèvement
				S Localisation dun sondage négatif
				Technicien intervenant
Adresse du bien PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES		Désignation Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	Date intervention 20/10/2016	GARDENAT Ludovic

N°8 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002OY000195
				Légende
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES	Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	20/10/2016	GARDENAT Ludovic

Légende

 S6: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

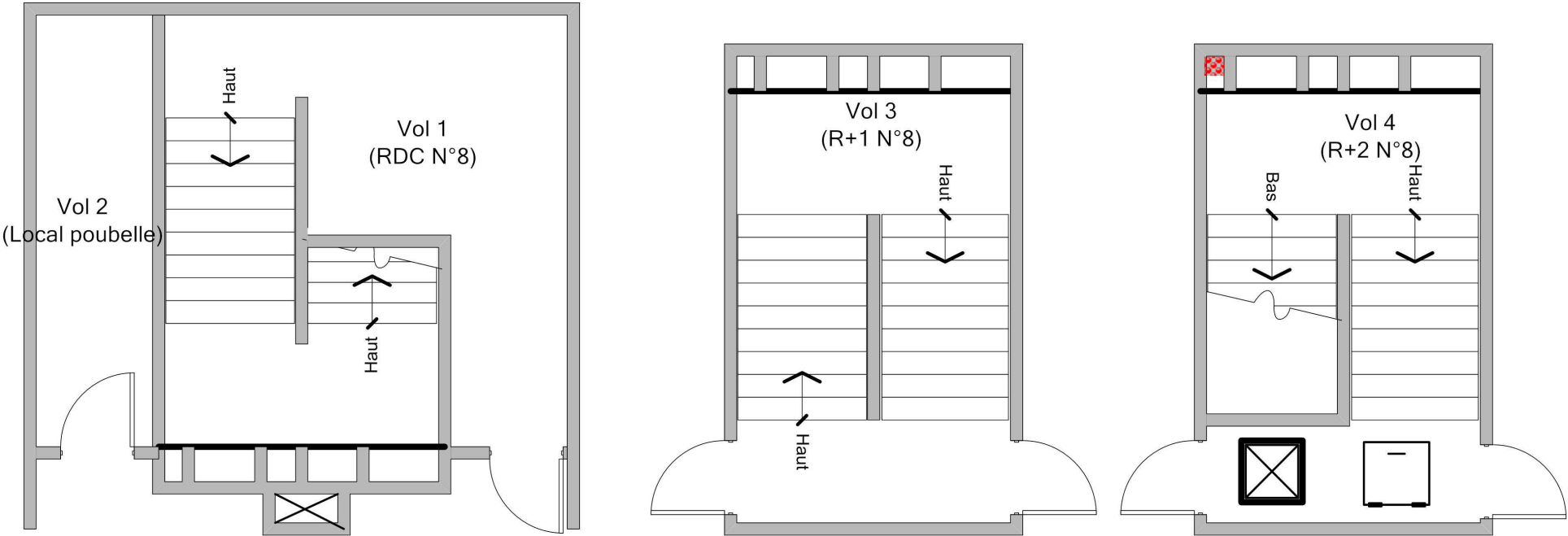
GARDENAT Ludovic

N°8 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000195

Légende

 S6: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

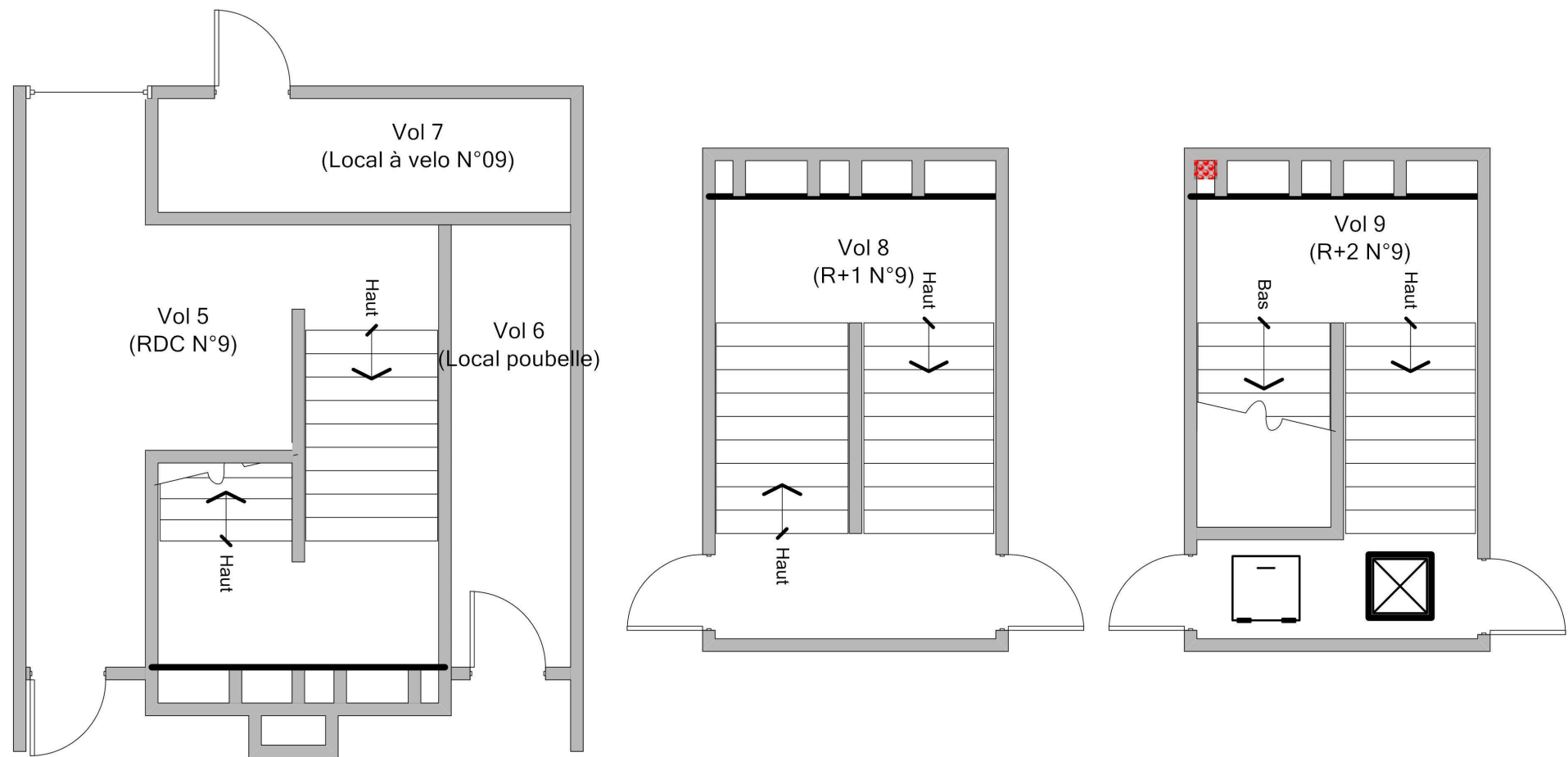
Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

N°9 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002OY000195
				Légende
				S Localisation dun sondage négatif
				🔒 Volume non visité
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES	Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	20/10/2016	GARDENAT Ludovic

Légende

 S7: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation
Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

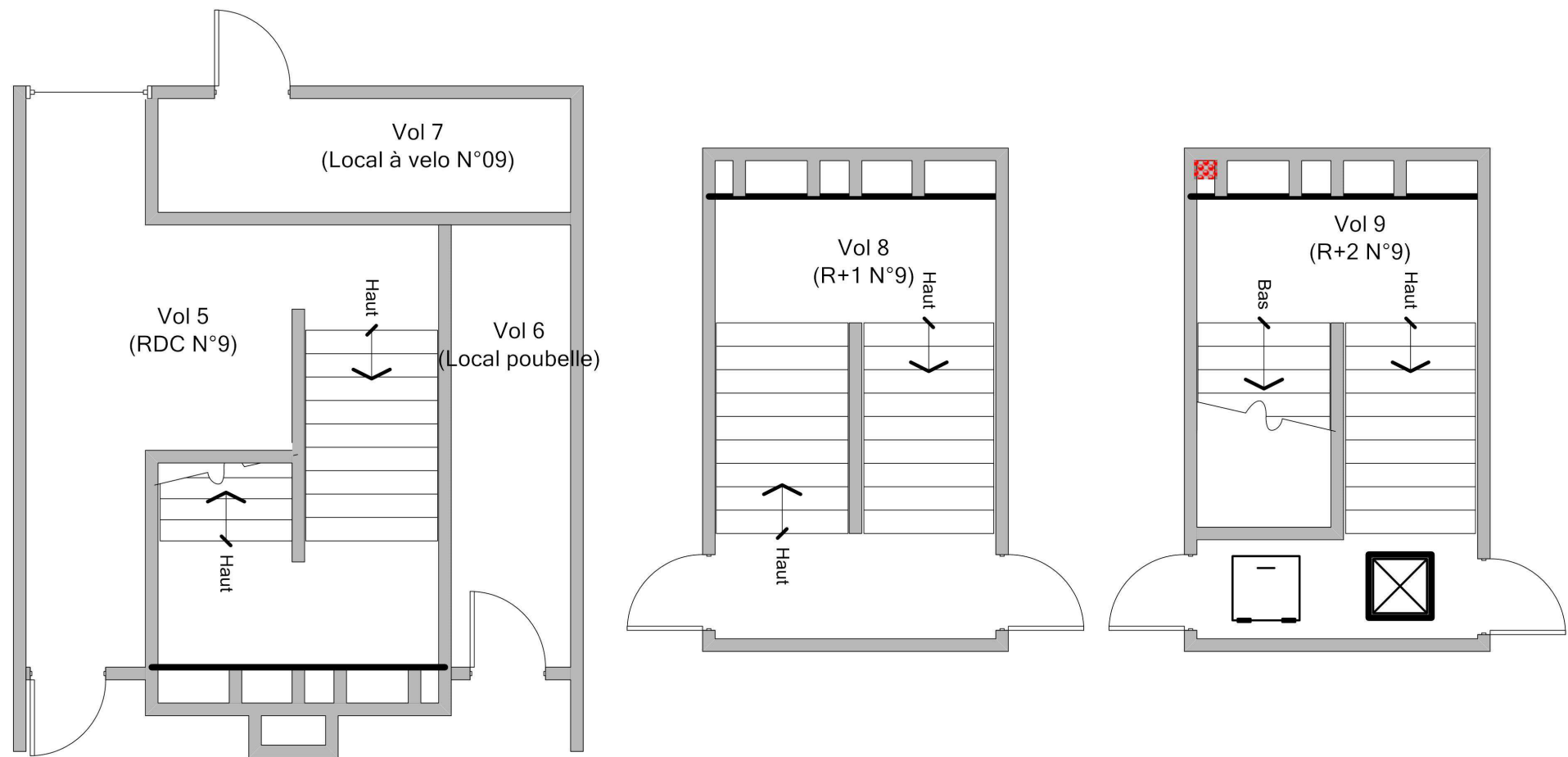
Date intervention
20/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

Légende



S7: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

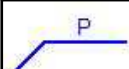
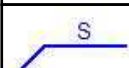
Technicien intervenant

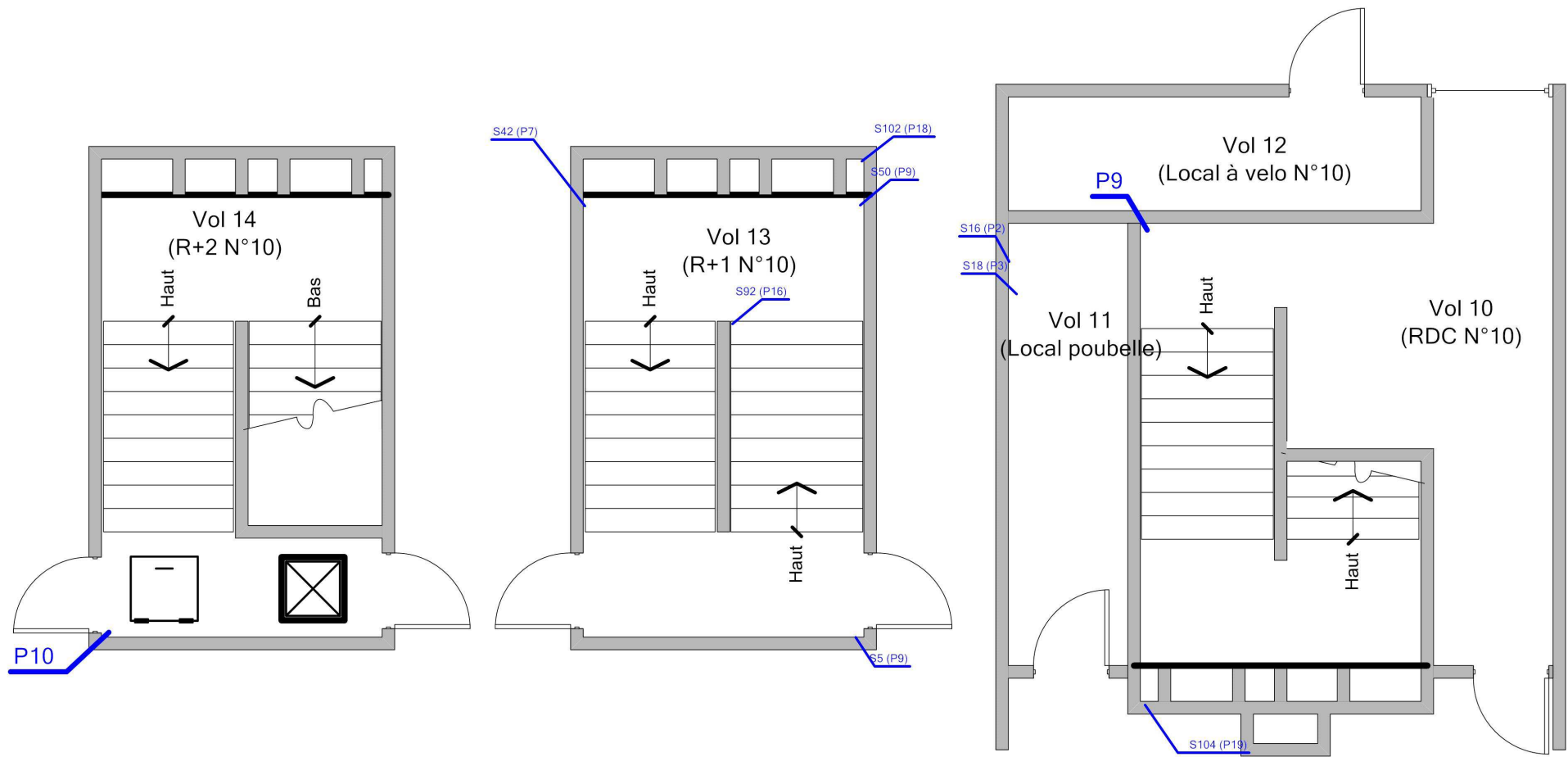
GARDENAT Ludovic

N°10 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000195

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

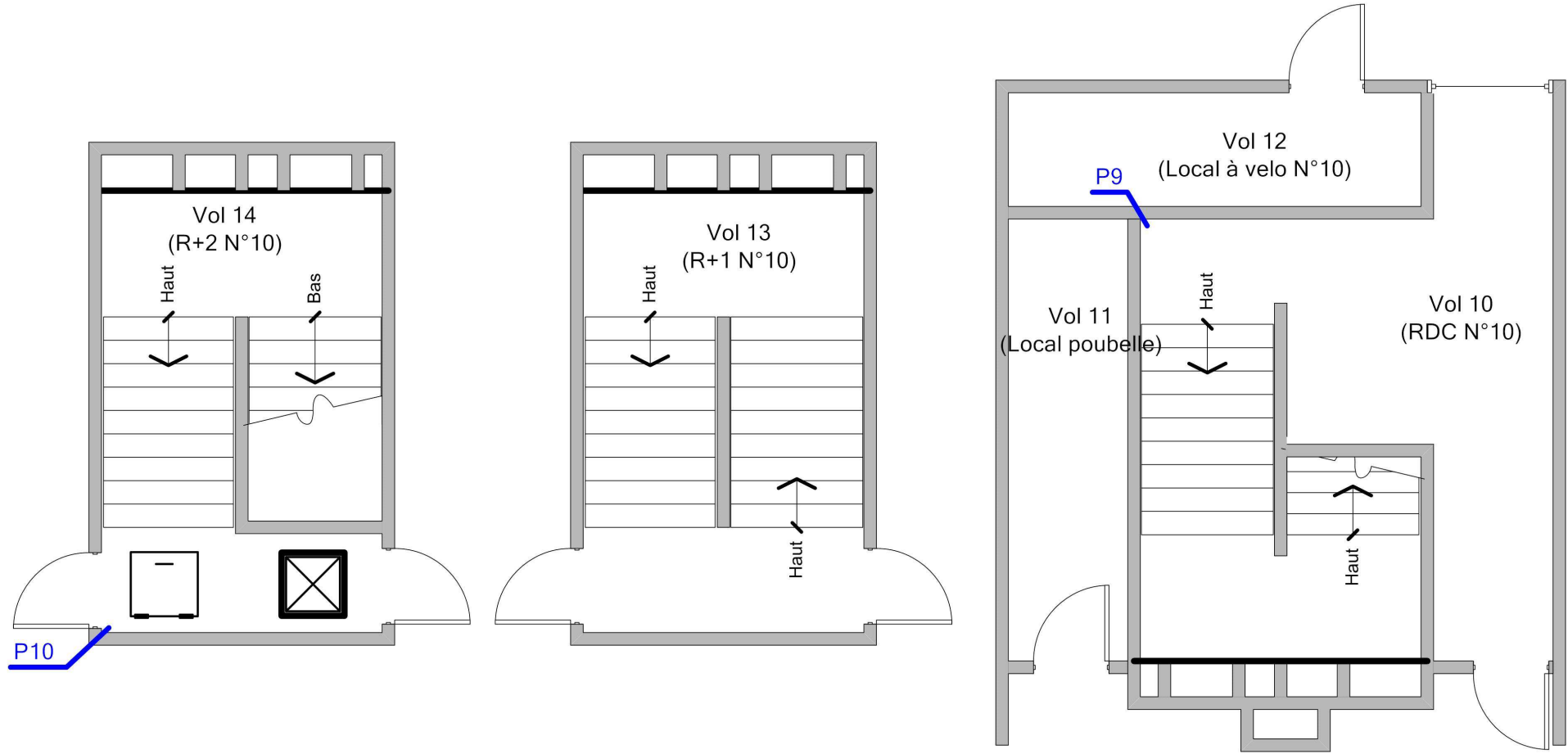
Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

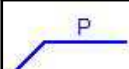
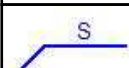
GARDENAT Ludovic

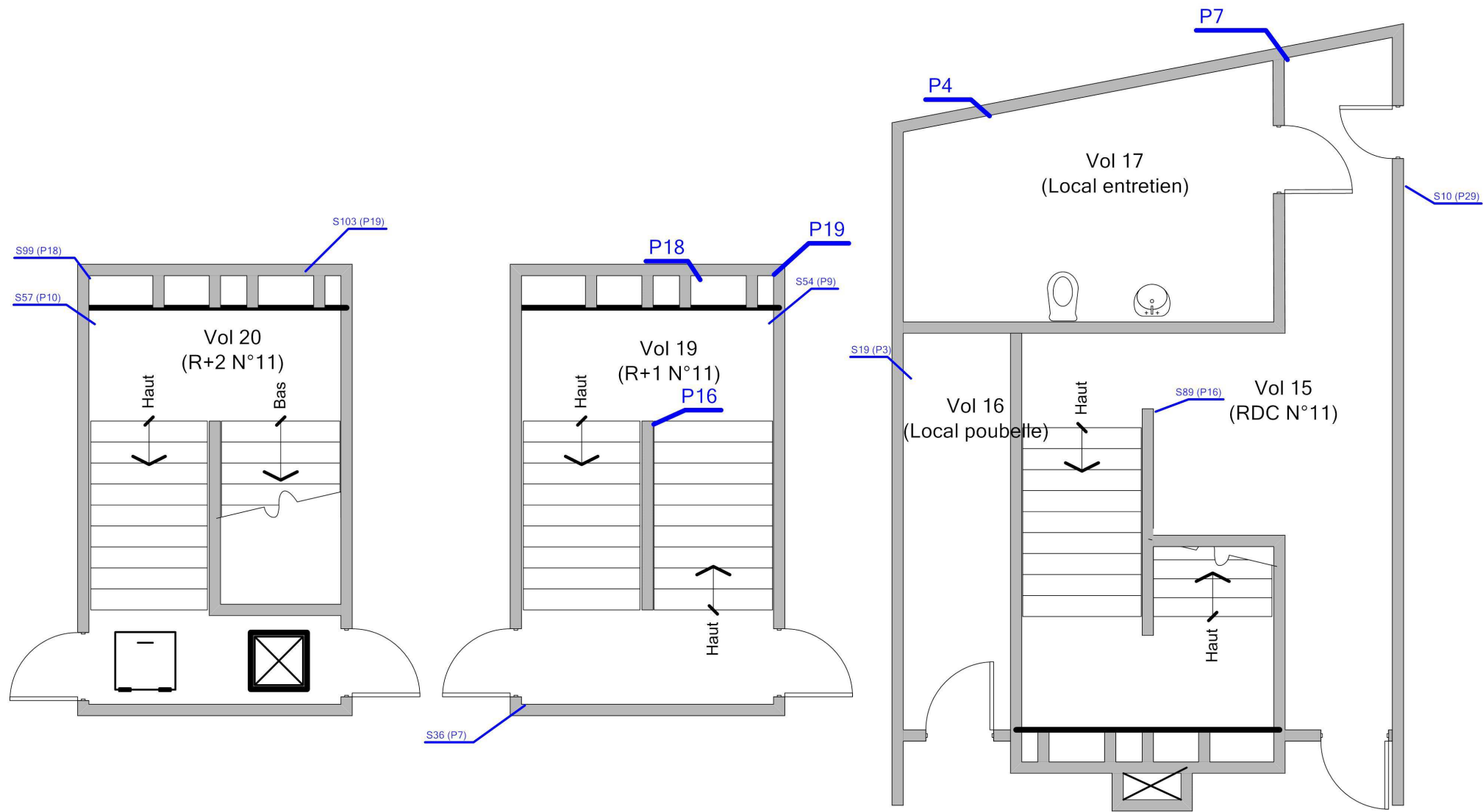
N°10 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002OY000195
				Légende
				Technicien intervenant
Adresse du bien		Désignation	Date intervention	GARDENAT Ludovic
PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES		Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	20/10/2016	

N°11 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000195

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

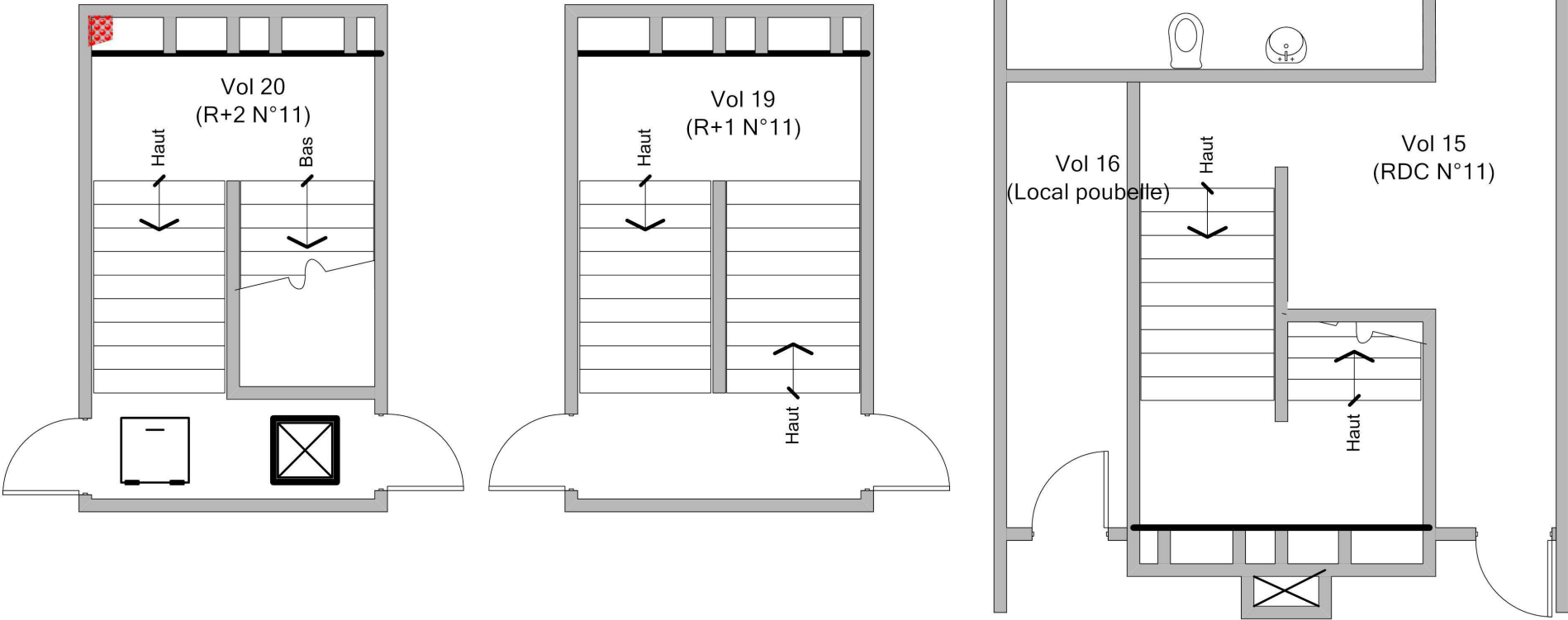
GARDENAT Ludovic

N°11 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000195

Légende

	S11: Conduit en fibres- ciment
---	---



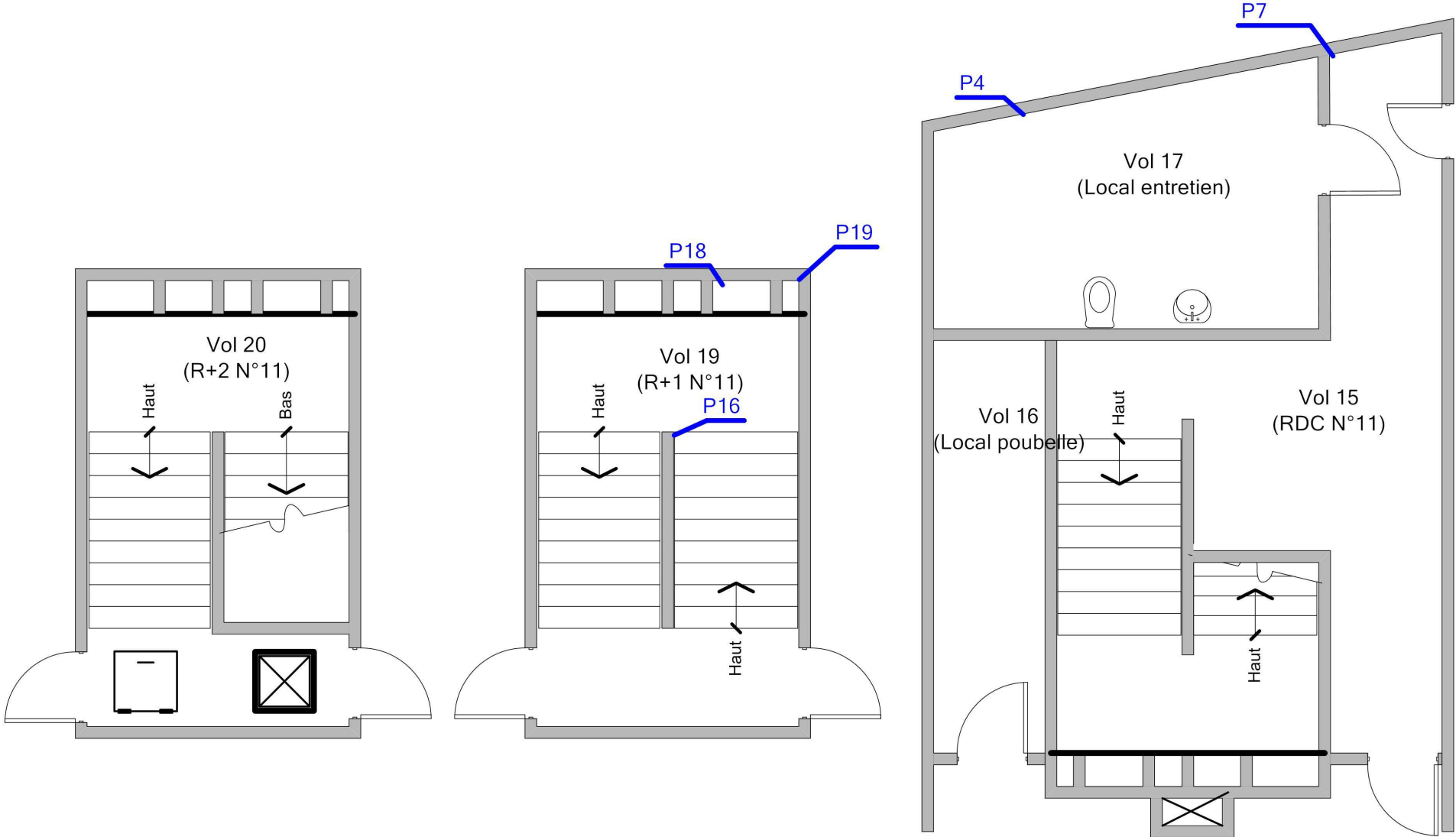
Adresse du bien
PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES

Désignation
Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention
20/10/2016

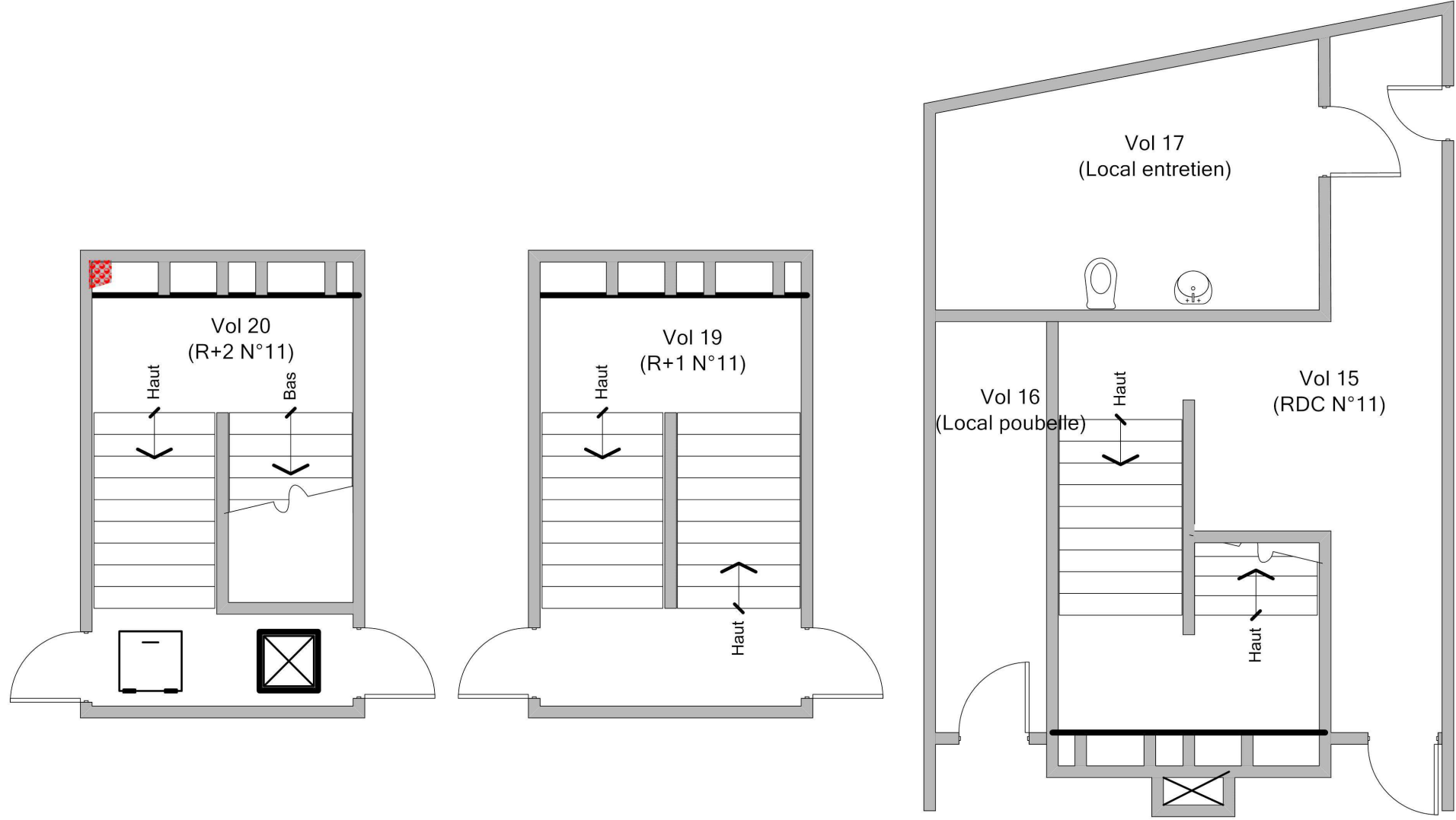
Techniciens intervenant
GARDENAT Ludovic

GARDENAT Ludovic

N°11 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002OY000195
				Légende
				
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant	
 PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES	Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	20/10/2016	GARDENAT Ludovic	

Légende

 S11: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

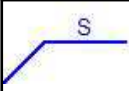
Technicien intervenant

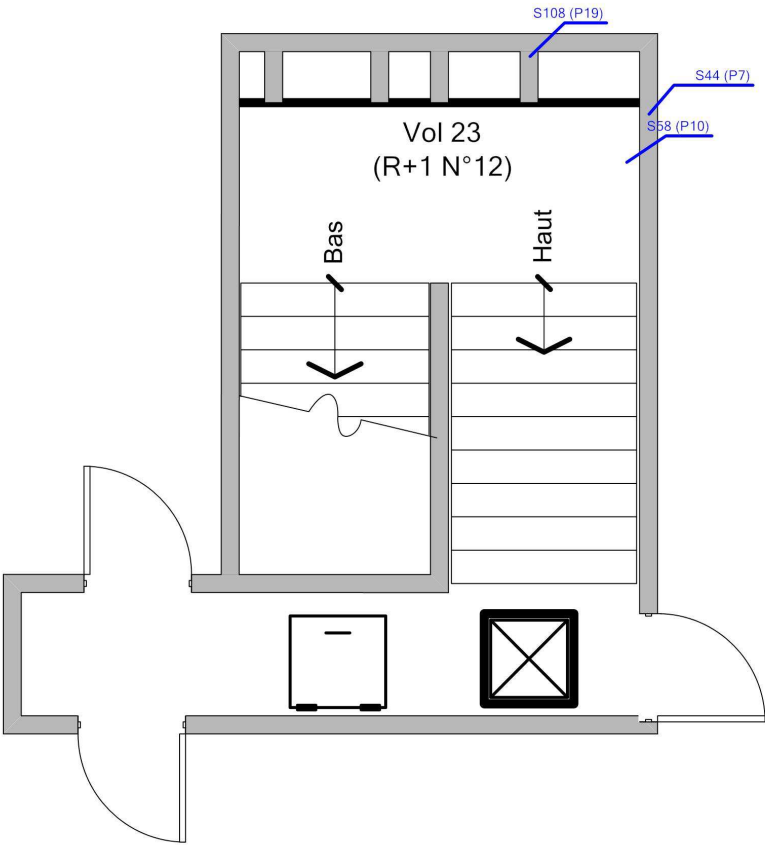
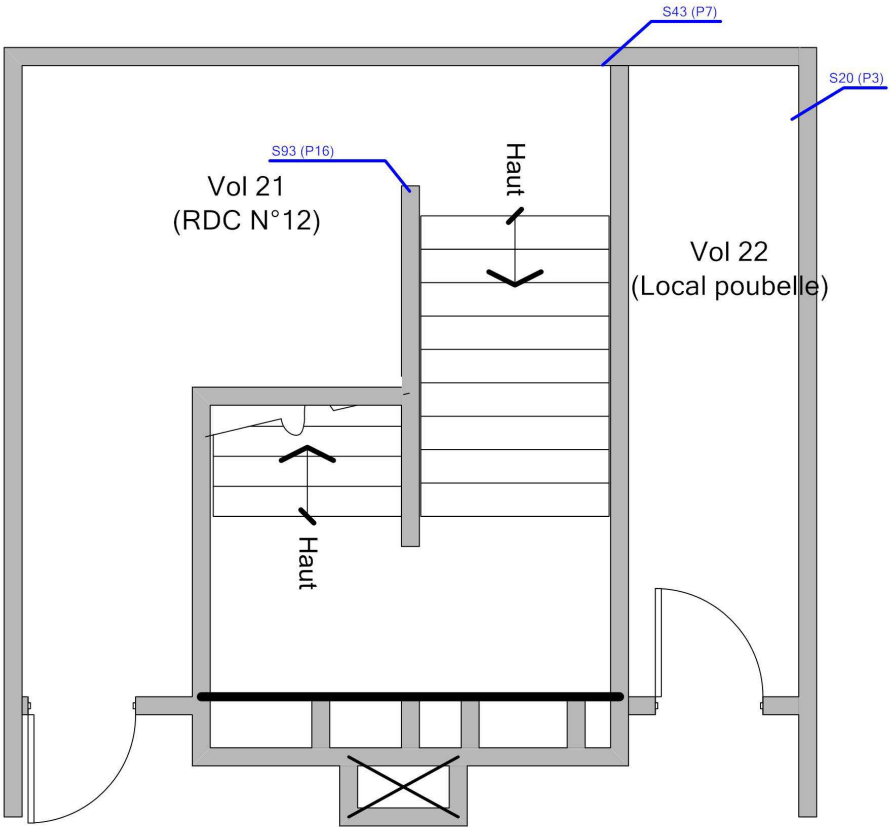
GARDENAT Ludovic

N°12 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000195

Légende

 S Localisation d'un sondage négatif

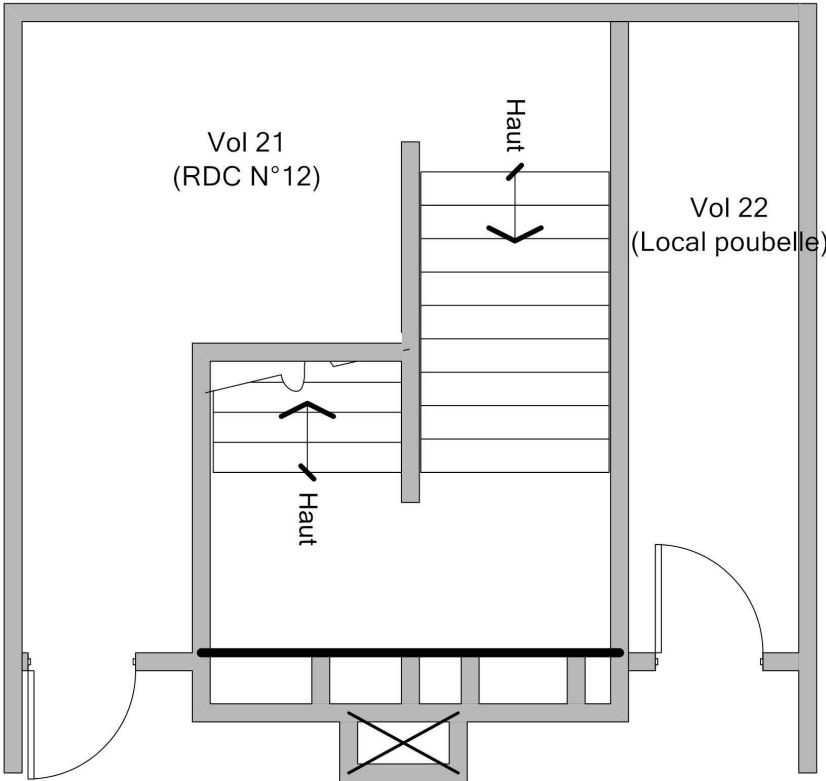
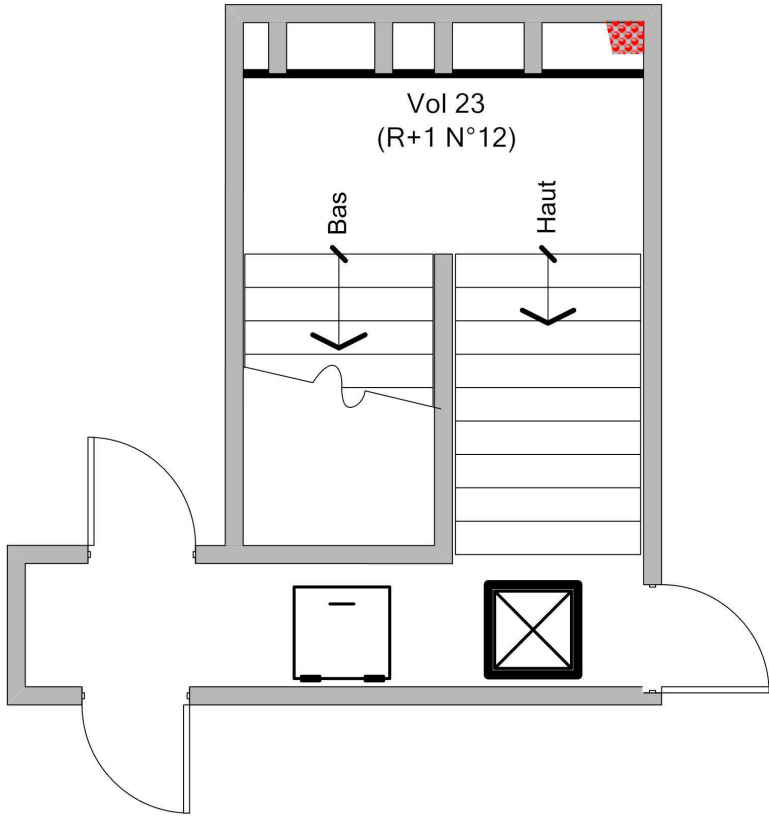


Adresse du bien
PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation
Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

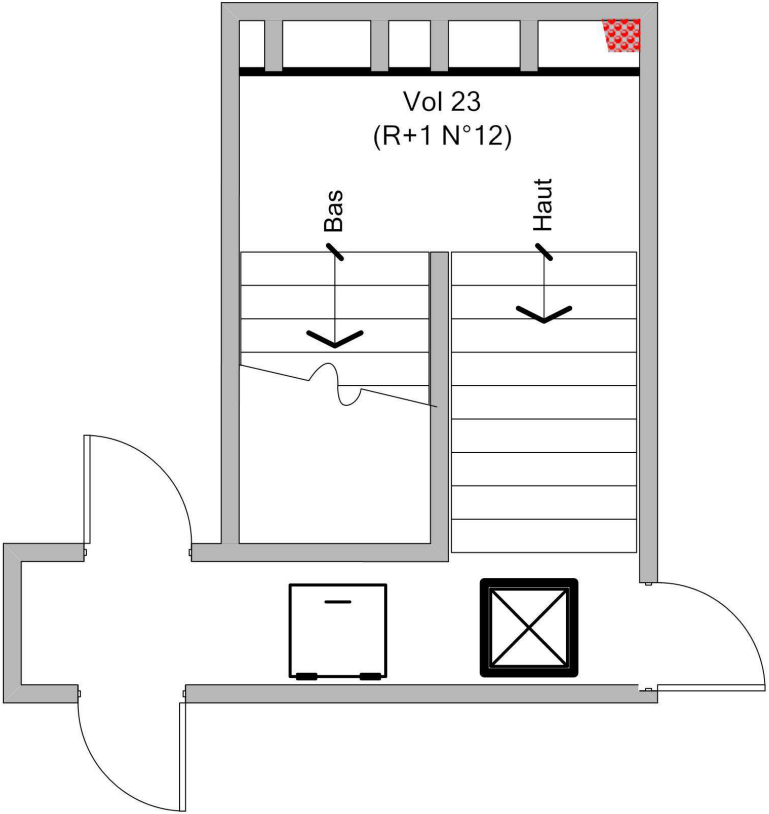
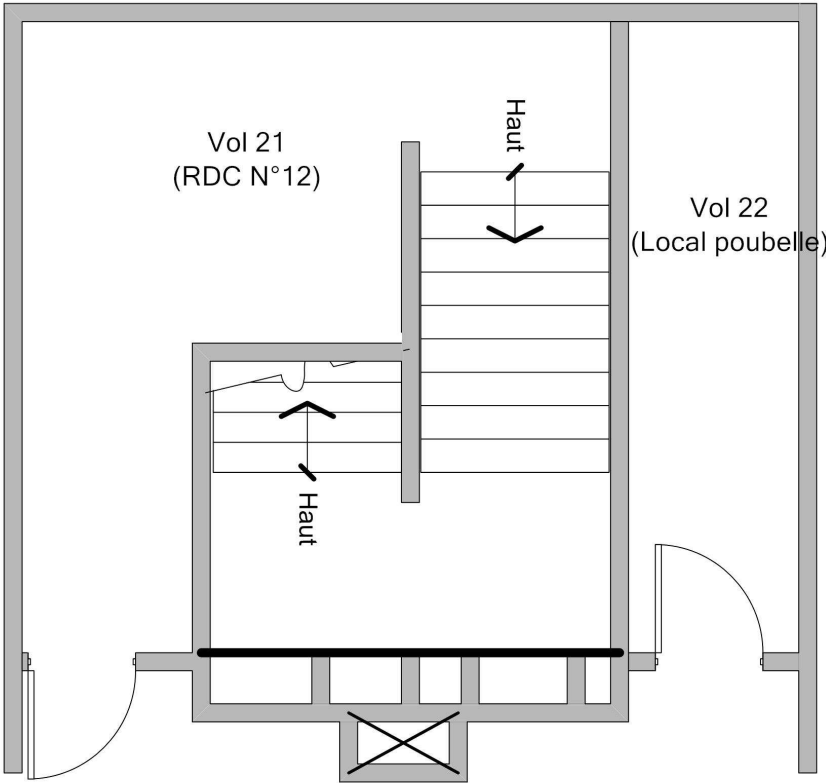
Date intervention
20/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°12 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES				Référence: 002OY000195
 				Légende
				 S12: Conduit en fibres-ciment
 Adresse du bien PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES Désignation Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages Date intervention 20/10/2016 Technicien intervenant GARDENAT Ludovic				

Légende

 S12: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

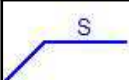
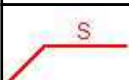
Technicien intervenant

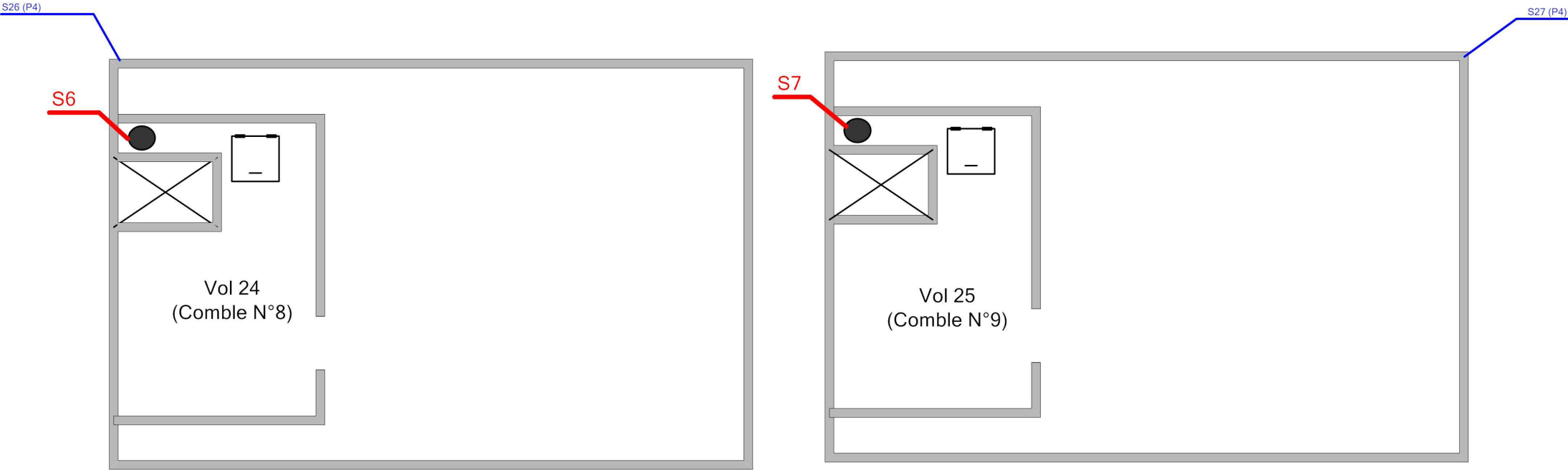
GARDENAT Ludovic

COMBLES N°8+9 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000195

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

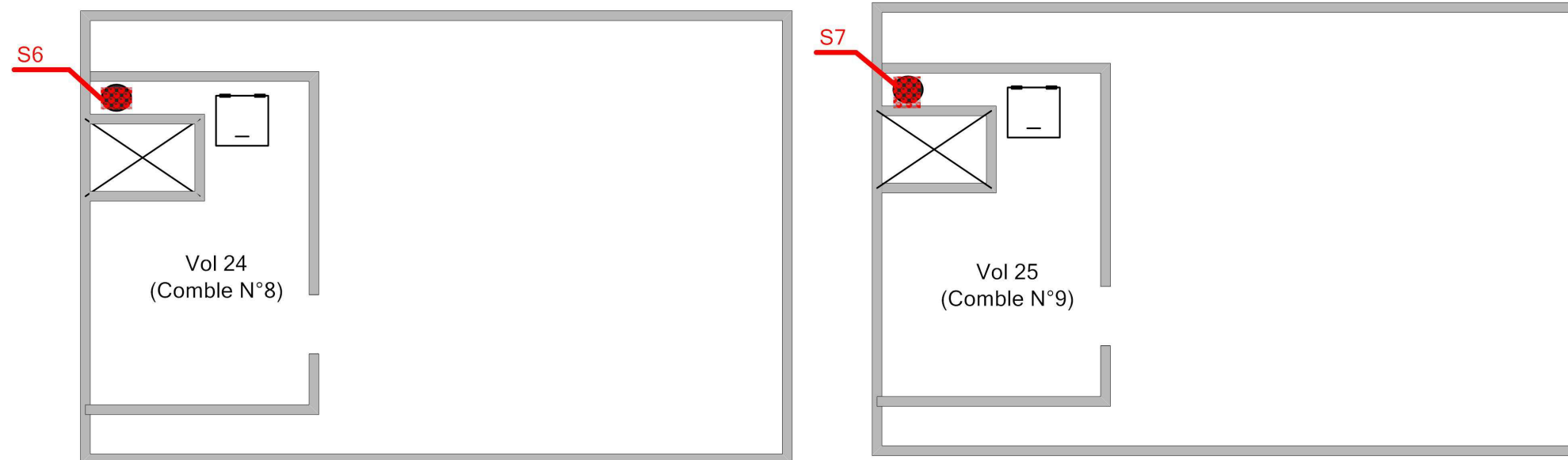
COMBLES N°8+9 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000195

Légende

	S7: Conduit en fibres- ciment
---	--

	S6: Conduit en fibres-ciment
---	-------------------------------------



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

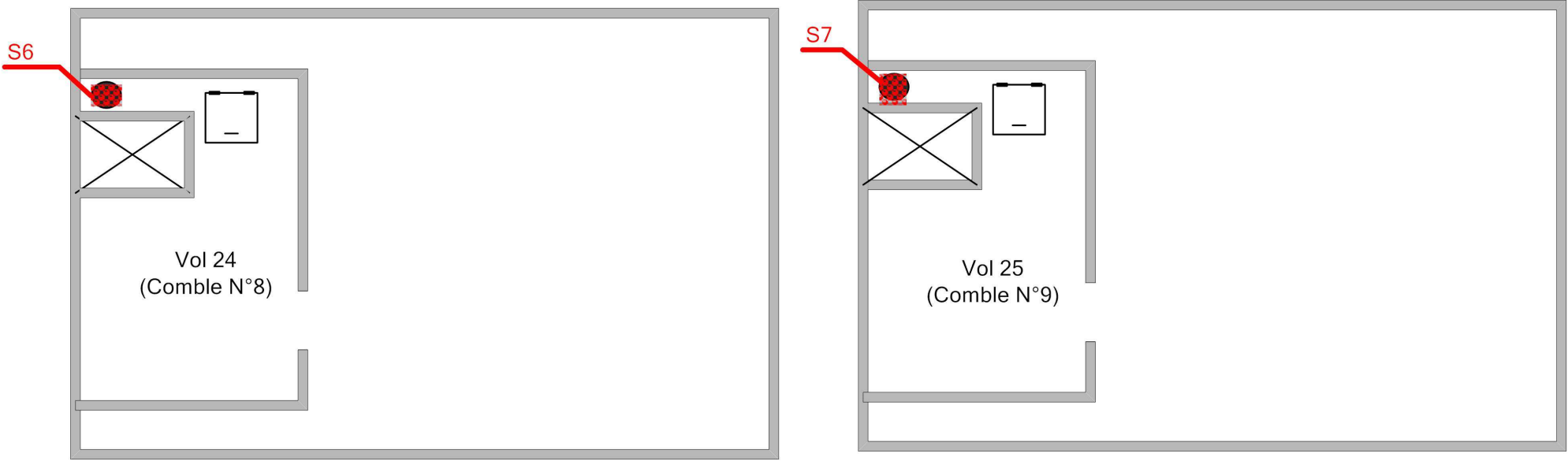
20/10/2016

Techniciens intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende

	S7: Conduit en fibres-ciment
	S6: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

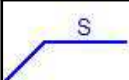
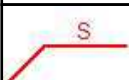
Technicien intervenant

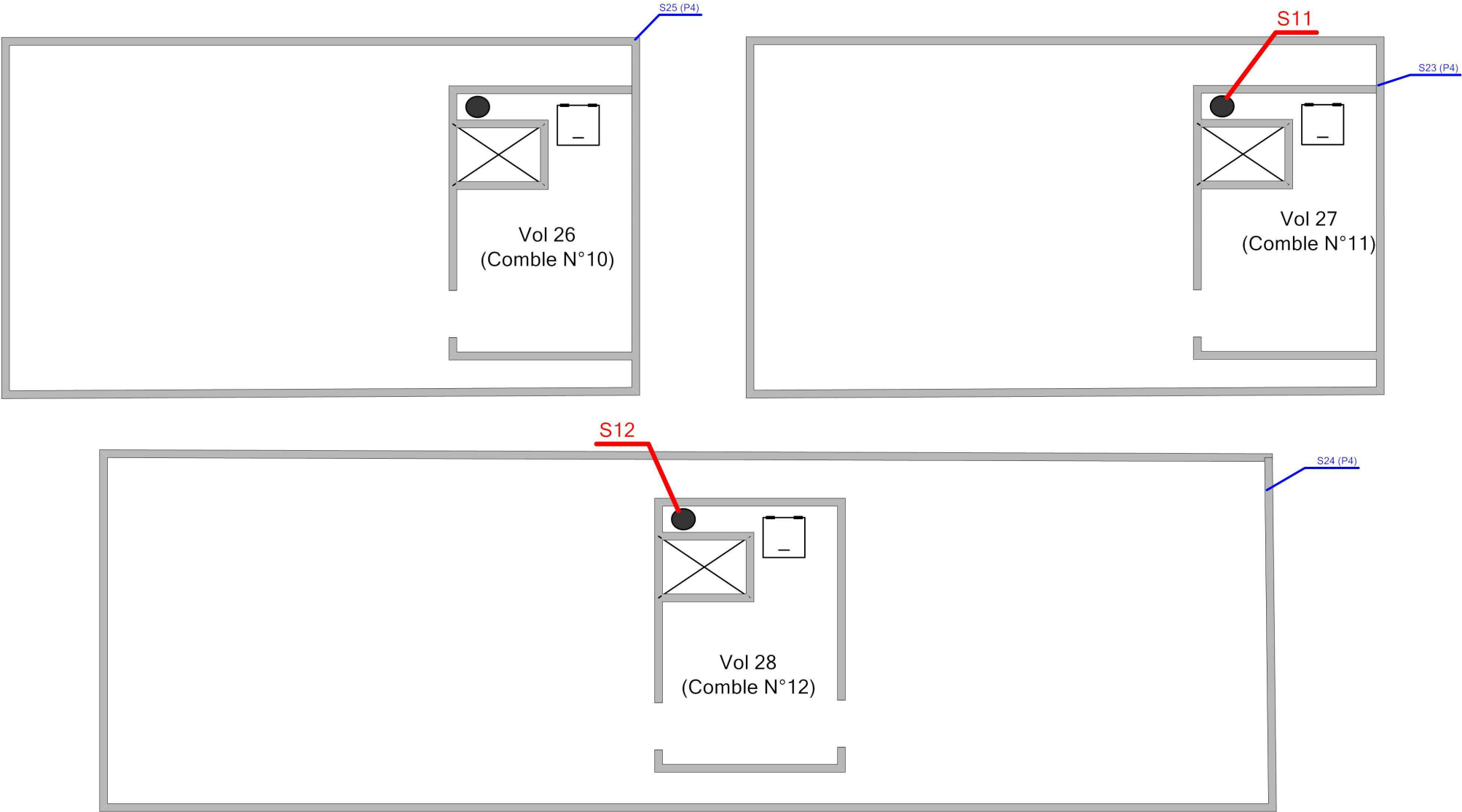
GARDENAT Ludovic

COMBLES N°10+11+12 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000195

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

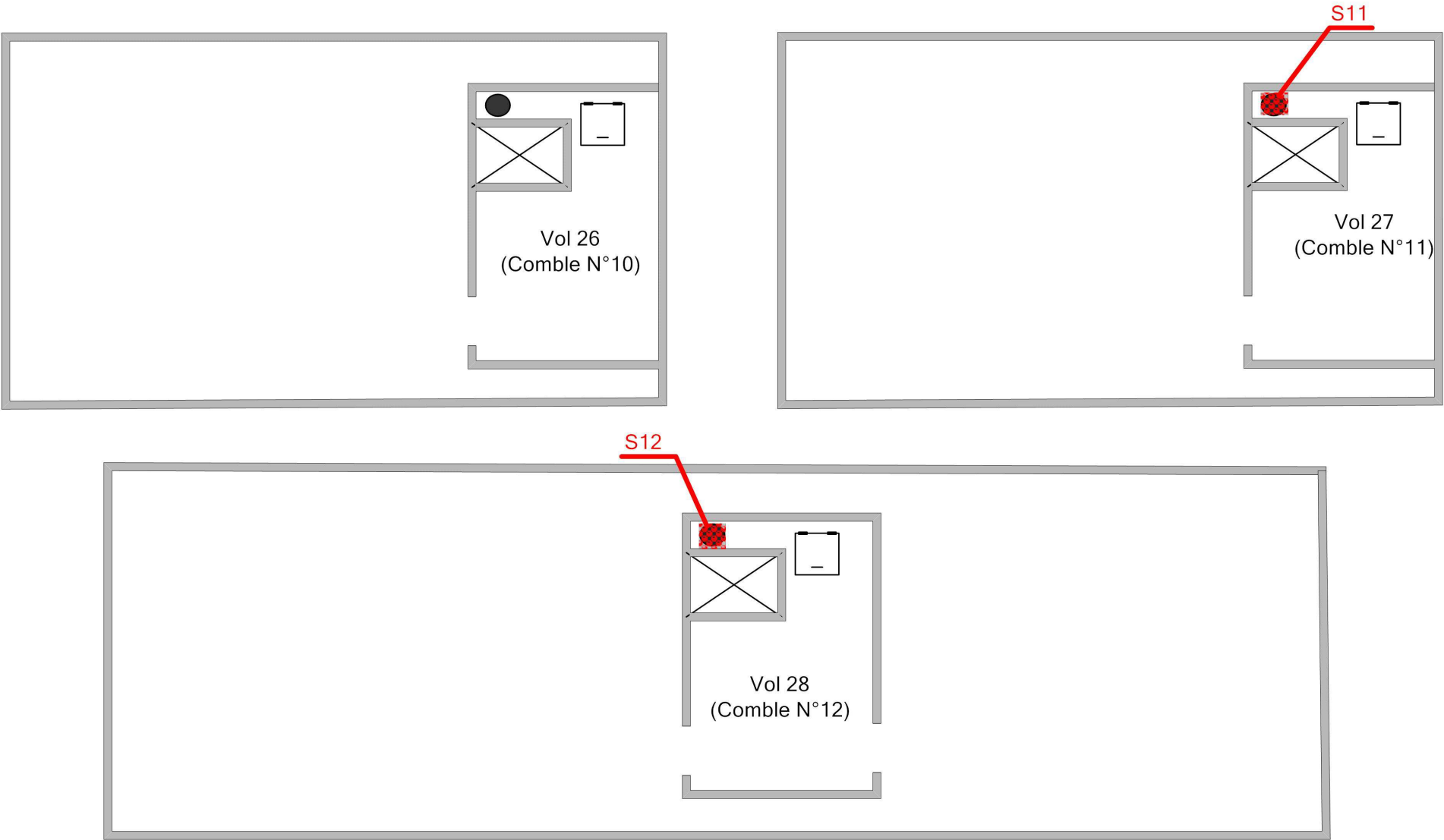
GARDENAT Ludovic

COMBLES N°10+11+12 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000195

Légende

	S12: Conduit en fibres-ciment
	S11: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

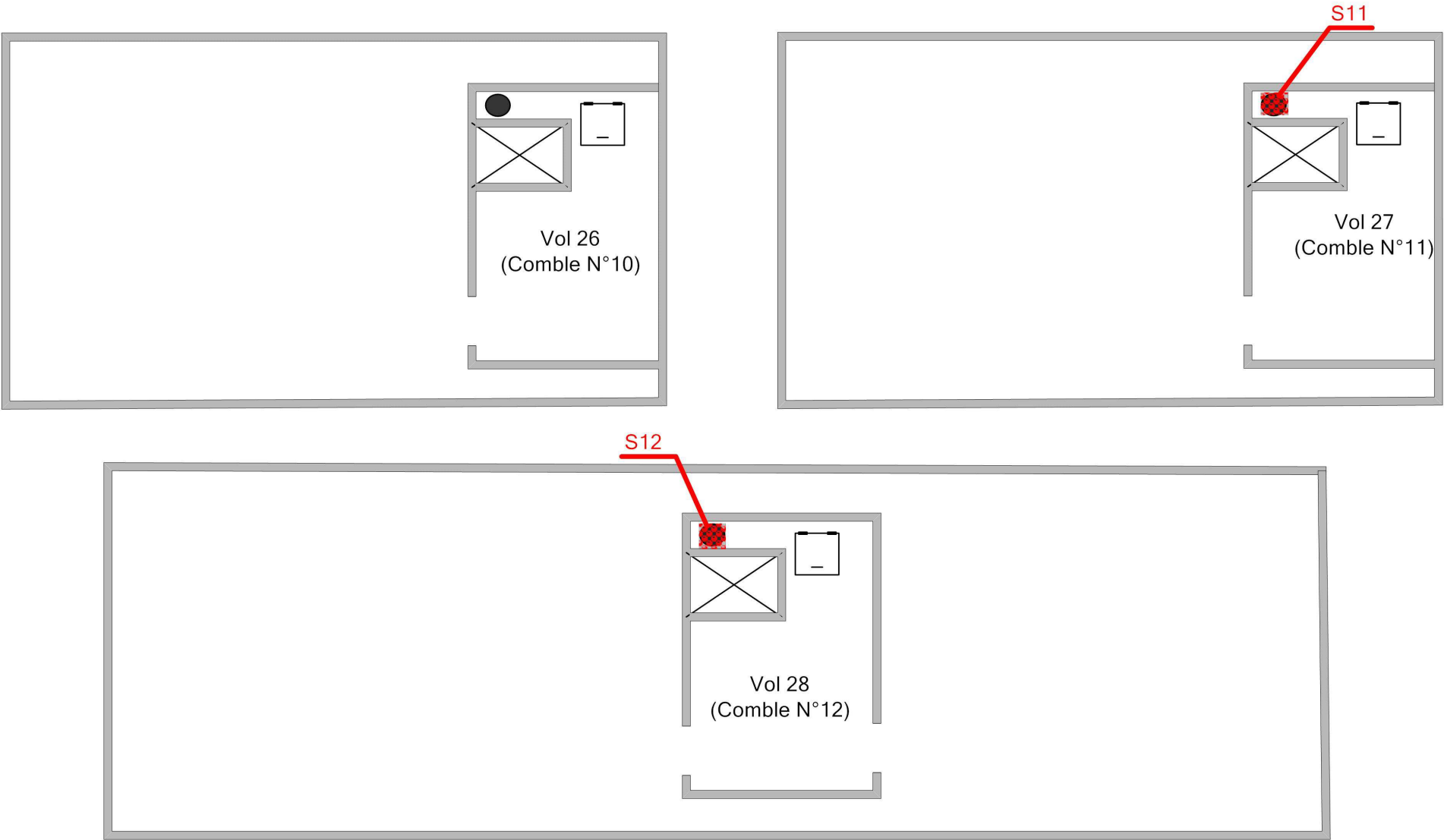
20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende

	S12: Conduit en fibres-ciment
	S11: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

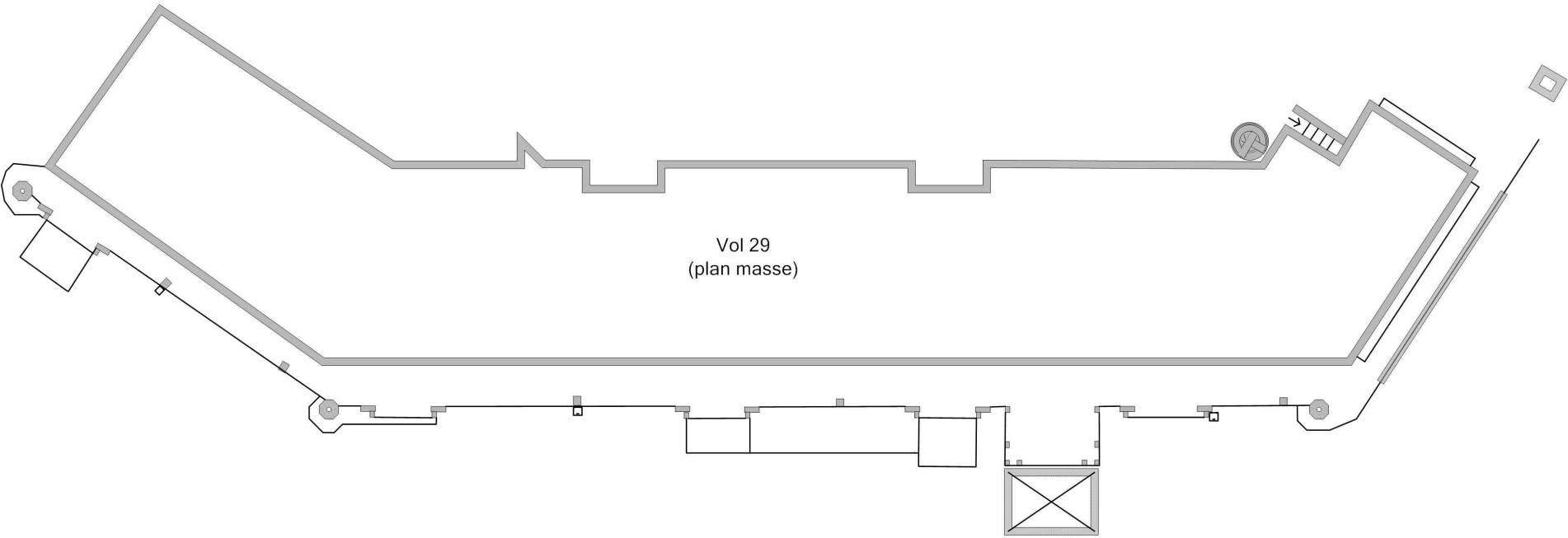
Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende



Adresse du bien
PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation
Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention
20/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°11 LOCAL VÉLO - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000195

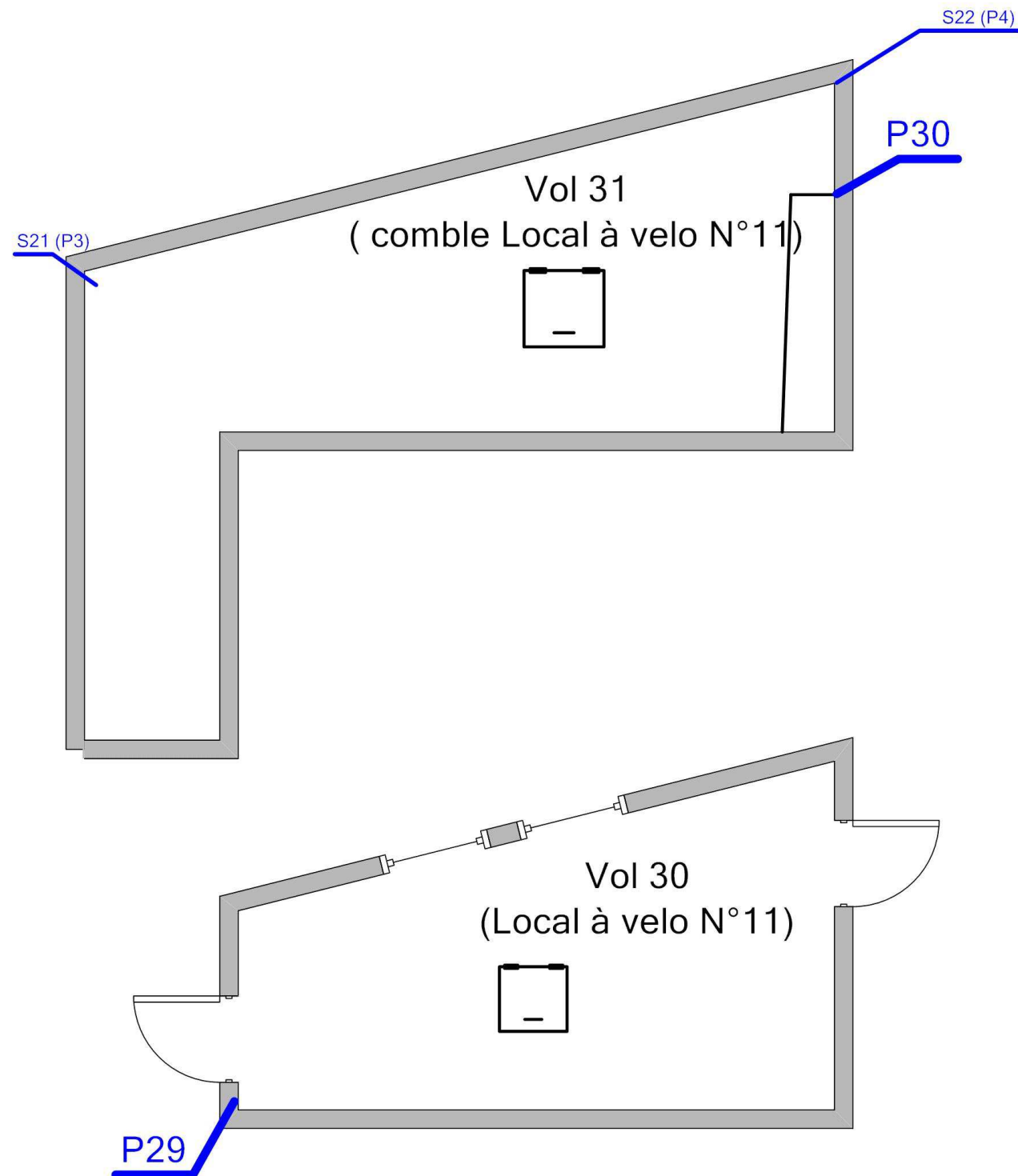
Légende

P

Localisation du
prélèvement

S

Localisation dun sondage négatif



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

	20/10/2016
--	------------

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

PIGNON DROIT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002OY000195
				Légende
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	PLACE DE LA MAIRIE 35560 BAZOUGES	Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages	20/10/2016	GARDENAT Ludovic

Légende



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende



Adresse du bien

PLACE DE LA MAIRIE
35560 BAZOUGES

Désignation

Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages

Date intervention

20/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S12 - 1 (S12)	Combles N°10+11+12 - Vol 28 (Comble N°12)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S11 - 1 (S11)	Combles N°10+11+12 - Vol 27 (Comble N°11)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S7 - 1 (S7)	Combles N°8+9 - Vol 25 (Comble N°9)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S6 - 1 (S6)	Combles N°8+9 - Vol 24 (Comble N°8)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002OY000195 n°9 - 1 (P9)	N°10 - Vol 10 (RDC N°10)	Prélèvement
002OY000195 n°9 - 2 (P9)	N°10 - Vol 10 (RDC N°10)	Prélèvement
002OY000195 n°10 - 1 (P10)	N°10 - Vol 14 (R+2 N°10)	Prélèvement
002OY000195 n°10 - 2 (P10)	N°10 - Vol 14 (R+2 N°10)	Prélèvement

Référence	Localisation	Action
002OY000195 n°4 - 1 (P4)	N°11 - Vol 17 (Local entretien)	Prélèvement
002OY000195 n°4 - 2 (P4)	N°11 - Vol 17 (Local entretien)	Prélèvement
002OY000195 n°7 - 1 (P7)	N°11 - Vol 15 (RDC N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°7 - 2 (P7)	N°11 - Vol 15 (RDC N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°16 - 1 (P16)	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°16 - 2 (P16)	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°18 - 1 (P18)	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°18 - 2 (P18)	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°19 - 1 (P19)	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°19 - 2 (P19)	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	Prélèvement

Référence	Localisation	Action
002OY000195 n°29 - 1 (P29)	N°11 local vélo - Vol 30 (Local à vélo N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°29 - 2 (P29)	N°11 local vélo - Vol 30 (Local à vélo N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°30 - 1 (P30)	N°11 local vélo - Vol 31 (comble Local à vélo N°11)	Prélèvement
002OY000195 n°30 - 2 (P30)	N°11 local vélo - Vol 31 (comble Local à vélo N°11)	Prélèvement

Référence	Localisation	Action
002OY000195 n°2 - 1 (P2)	N°8 - Vol 2 (Local poubelle)	Prélèvement



Référence	Localisation	Action
002OY000195 n°2 - 2 (P2)	N°8 - Vol 2 (Local poubelle)	Prélevement
002OY000195 n°3 - 1 (P3)	N°8 - Vol 2 (Local poubelle)	Prélevement
002OY000195 n°3 - 2 (P3)	N°8 - Vol 2 (Local poubelle)	Prélevement

002OY000195 n°4 - 1 (P4)



002OY000195 n°4 - 2 (P4)



002OY000195 n°7 - 1 (P7)



002OY000195 n°7 - 2 (P7)



002OY000195 n°9 - 1 (P9)



002OY000195 n°9 - 2 (P9)



002OY000195 n°10 - 1 (P10)



002OY000195 n°10 - 2 (P10)



002OY000195 n°16 - 1 (P16)



002OY000195 n°16 - 2 (P16)



002OY000195 n°2 - 1 (P2)



002OY000195 n°2 - 2 (P2)



002OY000195 n°3 - 1 (P3)



002OY000195 n°3 - 2 (P3)



002OY000195 n°18 - 1 (P18)



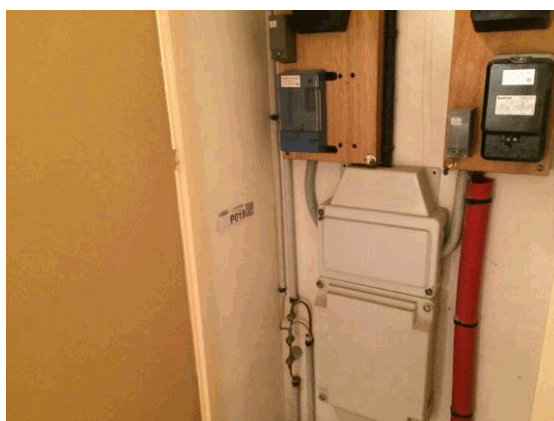
002OY000195 n°18 - 2 (P18)



002OY000195 n°19 - 1 (P19)



002OY000195 n°19 - 2 (P19)



002OY000195 n°29 - 1 (P29)



002OY000195 n°29 - 2 (P29)



002OY000195 n°30 - 1 (P30)



002OY000195 n°30 - 2 (P30)



S7 - 1 (S7)



S6 - 1 (S6)



S12 - 1 (S12)



S11 - 1 (S11)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000195	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S6	Destination du local :	
Date évaluation :	20/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 24 (Comble N°8) , Vol 4 (R+2 N°8)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000195	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S7	Destination du local :	
Date évaluation :	20/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 25 (Comble N°9), Vol 9 (R+2 N°9)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000195	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S11	Destination du local :	
Date évaluation :	20/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 27 (Comble N°11), Vol 20 (R+2 N°11)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000195	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S12	Destination du local :	
Date évaluation :	20/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 28 (Comble N°12), Vol 23 (R+1 N°12)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Matériau	Localisation	Observation
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable - enduit lissés locaux poubelle -	N°8 - Vol 2 (Local poubelle)	
P3	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable - laine de verre jaune -	N°8 - Vol 2 (Local poubelle)	
P4	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable - joints de scellements des parpaings -	N°11 - Vol 17 (Local entretien)	
P7	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples - beiges aspect gouttelés -	N°11 - Vol 15 (RDC N°11)	
P9	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit beige en vrac + peinture - plafonds droits -	N°10 - Vol 10 (RDC N°10)	
P10	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable - plafonds derniers étages -	N°10 - Vol 14 (R+2 N°10)	
P16	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples - mur central cage d'escalier -	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	
P18	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture - gaines techniques -	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	
P19	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - finition des gaines techniques -	N°11 - Vol 19 (R+1 N°11)	
P29	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc + peinture - cloison briques -	N°11 local vélo - Vol 30 (Local à velo N°11)	
P30	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Matériau fibreux jaune avec poussières + papier bitumé - laine jaune -	N°11 local vélo - Vol 31 (comble Local à velo N°11)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Téléphone : 0299354149
Email : Helene.Grude@itga.fr
Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44914 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44914
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 2 (Local poubelle)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44915 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44915
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195003 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Panneaux collés / Vol 2 (Local poubelle)
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec poussières / Matériau gris en faible quantité en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44916 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44916
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195004 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 17 (Local entretien)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44919 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44919
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195007 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 15 (RDC N°11)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44921 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44921
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195009 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 10 (RDC N°10)
Description ITGA	Enduit beige en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit beige en vrac + peinture	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44922 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44922
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195010 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 14 (R+2 N°10)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières + peinture non séparable	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44928 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44928
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195016 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 19 (R+1 N°11)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44930 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44930
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195018 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 19 (R+1 N°11)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44931 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44931
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195019 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 19 (R+1 N°11)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44941 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44941
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195029 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 30 (Local à velo N°11)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc + peinture	META le 27/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-44942 EN DATE DU 27/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-106684
Echantillon ITGA : IT071610-44942
Reçu au laboratoire le : 25/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000195
Dossier client	_0031800003_ PLACE DE LA MAIRIE - 35560 BAZOUGES Bâtiment composé de 6 cages et de 2 étages
Echantillon	002OY000195030 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit air / Calorifugeage / Vol 31 (comble Local à velo N°11)
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec poussières / Papier bitumé

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Matériau fibreux jaune avec poussières + papier bitumé	META le 26/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste